



Password : X1Y795



VOIE ELECTRONIQUE

Région de Bruxelles-Capitale

Nos références :

08/08/2024/BE/AUT/1.953.023/BWI/msi/

TEMPO C/O DOGAN CAMISAF

Monsieur Camisaf DOGAN

Rue de Birmingham 222

1070 BRUXELLES

Email:sametlokumlari@gmail.com

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [PLP/1B/2024/1953023]

Votre contact : Sieuw Marielle - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/563.44.17

E-mail: msieuw@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

TEMPO C/O DOGAN CAMISAF - S.P.R.L.

Rue de Birmingham 222, 1070 BRUXELLES

Lieu d'exploitation : Rue de Birmingham 222, 1070 Anderlecht

Objet : Demande de prolongation de permis de classe 1B pour les installations suivantes : **53 B, 23 B, 21 A** situées Rue de Birmingham 222, 1070 Anderlecht.

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous ne pouvons accorder la prolongation de votre permis d'environnement sur base de la procédure simplifiée prévue à l'article 62 de l'ordonnance relative aux permis d'environnement (OPE) du 5 juin 1997.

En effet, l'article 62, §2 de l'OPE stipule que « *le titulaire du permis d'environnement demande la prolongation du permis à l'autorité délivrante en première instance par envoi recommandé à la poste au plus tard 1 an avant son terme à défaut de quoi, il doit introduire une nouvelle demande de permis d'environnement* ». Votre permis d'environnement arrivant à échéance en date du 10/02/2025, la demande de prolongation de celui-ci aurait donc dû nous parvenir au plus tard le 10/02/2024.

Or, malgré des courriers envoyés les 20/02/2023 et 22/05/2023 vous rappelant la nécessité d'introduire impérativement votre demande de prolongation dans les délais fixés dans votre permis d'environnement n° 336015, celle-ci ne nous est parvenue qu'en date du 30/07/2024.

Nous vous informons dès lors qu'il y a lieu d'introduire dans les plus brefs délais une nouvelle demande de permis d'environnement de classe 1B pour l'ensemble du site concerné.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956





Pour obtenir une aide (gratuite) pour la constitution de votre dossier de demande de permis d'environnement, vous pouvez prendre contact avec **hub.brussels** par mail permit@hub.brussels (Chaussée de Charleroi 110 - 1060 Bruxelles).

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours vous est ouvert, ainsi qu'à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la date de fin de validité de votre permis d'environnement de base pour l'introduire par lettre recommandée.

En restant à votre disposition pour de plus amples informations, veuillez croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

